

DECISION DU PRESIDENT.CA 091-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision Demande de tarifs de l' UFR ESTHUA

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de tarifs de l' UFR ESTHUA pour le Gala des Anciens.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 27 septembre 2017

Christian ROBLED0

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **04 octobre 2017** | Mis en ligne le : **04 octobre 2017**

conseil d'UFR du 21 septembre 2017	UFR ESTHUA Tourisme et Culture	
	nom de la structure	
Désignation	Montant	Centre financier
Tarif du gala des anciens	30,00 €	931109
Tarif du colloque Asia Tourisme Forum	étudiants : 150€ chercheurs : 250€ inscriptions avant le 14/02/18	931110
	étudiants : 200€ chercheurs : 300€ inscriptions après le 14/02/18	931110
		Observations
		vote conseil d'UFR du 21 septembre 2017
		vote conseil d'UFR du 21 septembre 2017
		vote conseil d'UFR du 21 septembre 2017

Angers, le 26 septembre 2017

Le Directeur

Philippe Violier